



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33081

Texte de la question

M. Manuel Valls attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme de la classe de seconde. Ce projet prévoirait notamment la suppression de certaines disciplines telles que les sciences et vie de la terre ou les sciences économiques et sociales des enseignements fondamentaux obligatoires. Il suscite l'inquiétude légitime de nombreux enseignants qui craignent que les élèves ne soient privés de connaissances indispensables à l'appréhension des logiques économiques, sociétales ou environnementales de notre temps. Sachant que le projet de réforme est en cours de préparation, il lui demande de prendre en compte les inquiétudes des enseignants avant de fixer définitivement le périmètre et le contenu des enseignements qui seront dispensés en classe de seconde à l'issue de la réforme des lycées.

Texte de la réponse

Le contenu d'enseignement de la filière sciences économiques et sociales a été, effectivement, l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission mandatée par Xavier Darcos et présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité des programmes. La prise en compte des préconisations de cette commission dont le travail s'est achevé en juillet 2008, devra s'inscrire dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique qui fait l'objet actuellement de consultations approfondies avec l'ensemble des partenaires concernés. Dès que le ministre de l'éducation nationale aura pris les décisions pour le nouveau lycée, des groupes d'experts seront nommés pour concevoir les nouveaux programmes dans toutes les disciplines, dont les sciences économiques et sociales.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33081

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8941

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9967